



PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

**RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE
DE LA CORSE-DU-SUD**

Spécial N° 19 du 30 octobre 2008

Subdélégations de Signatures

Publié le 30 octobre 2008

Le contenu intégral des textes/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés
auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

SOMMAIRE

PAGES

<u>Trésorerie Générale de Corse et du Département de la Corse-du-Sud</u>	3
-Délégation de Signature N° 96BAB 2008 du 1 ^{er} septembre 2008.....	4
-Délégation spécifique de signatures pour le Contrôle Financier en Région N° 97CAB2008 du 1 ^{er} septembre 2008.....	9
<u>Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle</u>	11
- Décision du 02 septembre 2008 portant subdélégation de signature.....	12
- Décision du 02 septembre 2008 portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses du budget et des comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et par le ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.....	13
<u>Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de Corse</u>	14
-Arrêté n° 2008-1219 du 15 octobre 2008 portant subdélégation de signature (actes administratifs).....	15
<u>Direction Régionale du Renseignement Intérieur</u>	17
-Arrêté N° 2008-1241 du 23 octobre 2008 portant subdélégation de signatures à la Direction Régionale du Renseignement Intérieur de Corse	18
<u>Inspection Académique</u>	20
-Arrêté N° 2008-1397 du 29 octobre 2008 portant subdélégation de signature (actes administratifs).....	21
-Arrêté N° 2008-1398 du 29 octobre 2008 portant subdélégation de signature (actes administratifs).....	23

Le recueil des actes administratifs peut être consulté dans son intégralité sur le site :
www.corse.pref.gouv.fr, rubrique : Recueil des actes administratifs.

Il peut aussi être consulté en version papier sur simple demande aux guichets d'accueil de la Préfecture de la Corse-du-Sud, ainsi qu'auprès de la Sous-Préfecture de Sartène.

[Trésorerie Générale de Corse et du Département de la Corse-du-Sud](#)



TRESORERIE GENERALE DE CORSE
ET DU DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
2 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE
B.P. 410
20191 AJACCIO CEDEX



Ajaccio, le 1^{er} septembre 2008

Affaire suivie par Albert AGUILERA
N° 96CAB2008
Téléphone : 04.95.23.51.60.
Télécopie : 04.95.22.56.97.
Mél. : albert.aguilera@dgfp.finances.gouv.fr

OBJET : DÉLÉGATION DE SIGNATURES.

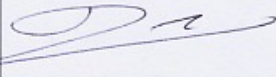
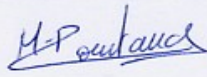
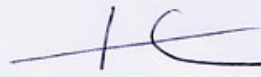

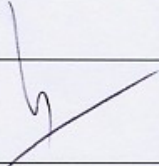
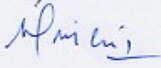
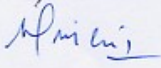
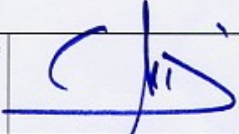
Nommé Trésorier-Payeur Général de Corse, Trésorier-Payeur Général de la Corse-du-Sud, par décret en date du 24 juillet 2008, j'ai fixé comme suit la liste de mes mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs.

I – DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions, et de signer seul et concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires s'y rattachant :

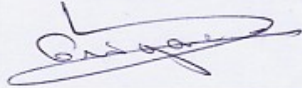
Nom - Prénom	Grade - Fonction	Signature et paraphe
M. Dominique GROSJEAN	Chef des Services du Trésor Public, Fondé de Pouvoir	
M. Jean-Louis BALL	Receveur des Finances, Contrôleur Financier en Région	


Reçoivent les mêmes pouvoirs, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et celle de M. GROSJEAN ou M. BALL :

M. Jean-Michel DOLADILLE	DAHAN Inspecteur Principal du Trésor Public, Chef du Département des Études Économiques et Financières	
Mlle Marie-Pierre COURTAUD	Inspectrice Principale Auditrice	
M. Jean-Marie BARLET	Trésorier Principal du Trésor Public, Contrôleur de gestion	
M. Gérard DALLEMER	Trésorier Principal du Trésor Public, Chef du Département Informatique	
M. Jean-Luc CHAMPEAUX	Receveur-Percepteur du Trésor Public, Chef de Division Pôle Ressources Humaines - Logistique et Technique	
Mlle Dominique FACCHIN	Receveuse-Perceptrice du Trésor Public, Chef de Division Pôle Comptabilité et Services Financiers	
M. Jean-François OLMICCIA	Receveur-Percepteur du Trésor Public, Chef de Division Pôle Recouvrement	
M. Gérard COLOMBANI	Délégué Régional au Commerce et à l'Artisanat	

II – DÉLÉGATIONS SPÉCIALES


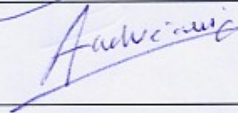
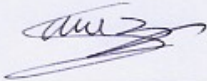
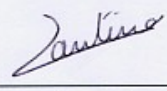
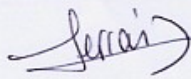
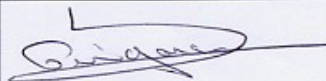
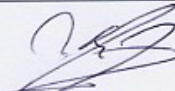
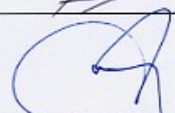
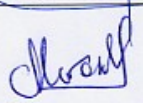
1. Sont habilités à signer les chèques et ordres de virements postaux, les chèques sur le compte du Trésor à la Banque de France, les ordres de paiement, les chèques sur le Trésor et les certificats de non-opposition, et reçoivent en outre les pouvoirs énoncés au paragraphe 2 ci-dessous :


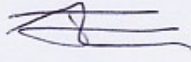
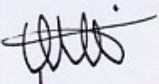



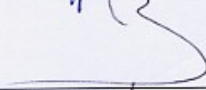
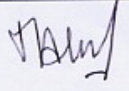

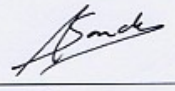
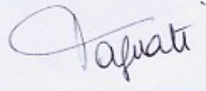
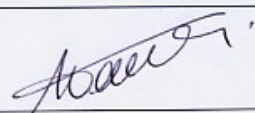
M. Serge FRIGARA	Inspecteur du Trésor Public, Chef du Service Services Financiers et Dépôts de fonds	
------------------	---	---

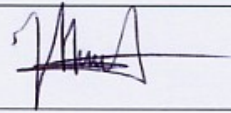
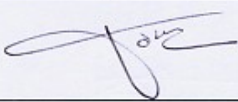
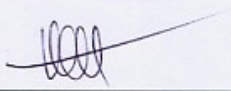
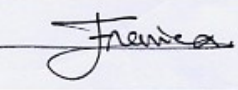
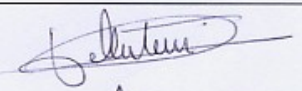
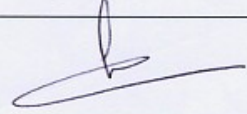
Mlle Anne SANCHEZ	Inspectrice du Trésor Public, Chef du Service Comptabilité	
-------------------	---	---

Sont habilités à signer dans la limite des attributions de leur service respectif, les déclarations de recettes et reçus, les bordereaux d'envoi et accusés de réception se rapportant aux affaires courantes, les demandes de renseignements et tout autre document ordinaire de service, n'ayant ni le caractère de pièce justificative, ni valeur comptable.

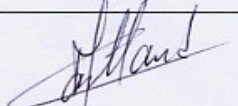
(M. Ange NEBBIA et M. Louis-Vincent VELLUTINI, étant en outre habilités à signer les chèques sur le Trésor et les certificats de non-opposition) :

M. Jean-Claude ALEGRE	Inspecteur du Trésor Public, Service du Domaine	
M. Jacques ANDREANI	Inspecteur du Trésor Public, Chargé de Mission, Contrôle Financier en Région	
M. Claude CANESSA	Inspecteur du Trésor Public, Chef du Service Collectivités Locales et Établissements Publics Locaux	
M. Julien FANTINO	Inspecteur du Trésor Public, Chargé de Mission au Département des Études Économiques et Financières	
Mlle Audrey FERRARIS	Inspectrice du Trésor Public, Chef du Service Recouvrement	
M. Serge FRIGARA	Inspecteur du Trésor Public, Chef du Service Services Financiers et Dépôts de fonds	
M. Martial GRIMA CARRERAS	Inspecteur du Trésor Public, Chargé de Mission Service Logistique et Technique	
Mme Catherine LAGADEC	Inspectrice du Trésor Public, Analyste au Département Informatique	
M. Jean-Pierre MAROSELLI	Inspecteur des Impôts, Service du Domaine	

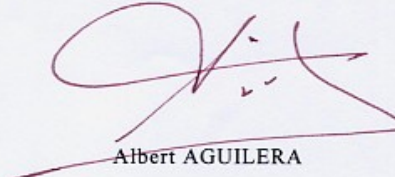
M. Christophe MASSEI	Inspecteur du Trésor Public, Chef du Centre Régional des Pensions	
M. Franck MEALIER	Inspecteur du Trésor Public, Chargé de Mission Cellule Qualité Comptable	
Mlle Lucie MONTAGNE	Inspectrice du Trésor Public, Chef du Service Ressources Humaines	
M. Pierre MORACCHINI	Inspecteur du Trésor Public, au Département Informatique	
M. Jean-René MORACCHINI	Inspecteur du Trésor Public, au Département Informatique	
M. Ange NEBBIA	Inspecteur du Trésor Public, assurant l'intérim du Service Liaison Rémunération	
M. Bruno NICOLAS	Inspecteur du Trésor Public, Pôle Audit	
Mlle Marie-Antoinette PERETTI	Inspectrice du Trésor Public, Chargée de Mission au Département des Études Économiques et Financières	
M. Toussaint POGGIOLI	Inspecteur des Impôts, Service du Domaine	
Mlle Anne SANCHEZ	Inspectrice du Trésor Public, Chef du Service Comptabilité	
Mme Dominique TAGNATI	Inspectrice du Trésor Public, Chargée de Mission, Contrôle Financier en Région	
Mme Annie TERRAMORSI	Inspectrice du Trésor Public, Service Recouvrement (apurement, gestion des cotes prescrites et des non-valeurs)	

M. Jérôme THEYRET	Inspecteur du Trésor Public, Chargé de Mission Recouvrement contentieux	
M. Marcel TORRE	Inspecteur du Trésor Public, Chargé de Mission au Département des Études Économiques et Financières	
Mme Marie-Paule TORRE	Inspectrice du Trésor Public, Chef du Service Liaison- Recouvrement	
M. Emmanuel TRARIEUX	Inspecteur du Trésor Public, Analyste au Département Informatique	
Mme Béatrice VELLUTINI	Inspectrice du Trésor Public, Chargée de Mission Autorité de Paiement	
M. Louis-Vincent VELLUTINI	Inspecteur du Trésor Public, Chef du Service "Dépense"	

2. Sont habilités à signer les déclarations de recettes et récépissés se rapportant aux opérations de la Caisse des Dépôts et Consignations et de dépôts de fonds :

M. Matthieu CAILLAUD	Contrôleur du Trésor Public, Service Services Financiers et Dépôts de fonds	
----------------------	---	---

Vous trouverez ci-dessus un spécimen de la signature des intéressés que j'accrédite auprès de la Cour des comptes, et à laquelle je vous prie d'ajouter foi comme à la mienne.


Albert AGUILERA



Ajaccio, le 1^{er} septembre 2008

TRESORERIE GENERALE DE CORSE
 ET DU DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
 2 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE
 B.P. 410
 20191 AJACCIO CEDEX

Affaire suivie par Albert AGUILERA
 N° 97CAB2008
 Téléphone : 04.95.23.51.60.
 Télécopie : 04.95.22.56.97.
 Mél. : albert.aguilera@dgfip.finances.gouv.fr

OBJET : Délégation spécifique de signatures pour le Contrôle Financier en Région.

Nommé Trésorier-Payeur Général de Corse, Trésorier-Payeur Général de la Corse-du-Sud, par décret en date du 24 juillet 2008, j'accorde les délégations de signatures suivantes pour l'exercice du contrôle financier déconcentré.



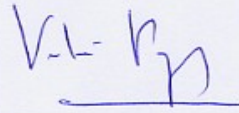
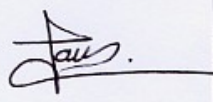
I – DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

M. Jean-Louis BALL Receveur des Finances, Contrôleur Financier en Région	Tous les actes relatifs au contrôle financier des dépenses déconcentrées de l'État et au contrôle des emplois.	
M. Dominique GROSJEAN Chef des Services du Trésor Public, Fondé de Pouvoir	Mêmes pouvoirs que M. BALL en cas d'empêchement de ce dernier et de moi-même sans que le non-empêchement soit opposable au tiers.	
M. Jean-Michel DAHAN DOLADILLE, Inspecteur Principal du Trésor Public, Chef du Département des Études Économiques et Financières	- idem -	
Mlle Marie-Pierre COURTAUD, Inspectrice Principale Auditrice	- idem -	

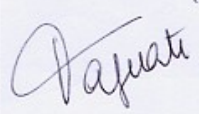
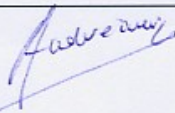


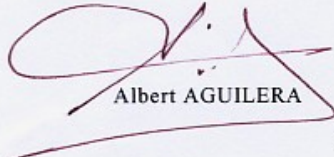
II – DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

HAUTE-CORSE

M. Christian GUICHETEAU, Trésorier-Payeur Général de la HAUTE-CORSE	Tous les actes relatifs au contrôle financier des dépenses déconcentrées de l'État dans le département de la HAUTE- CORSE lorsque le contrôle est fixé au niveau départemental, selon la délégation de signature jointe en annexe.	
M. Philippe THERASSE, Inspecteur Principal du Trésor Public, Fondé de Pouvoir	Mêmes actes que M. GUICHETEAU, en cas d'empêchement de celui-ci sans toutefois que le non- empêchement soit opposable au tiers.	
Mme Valérie PAQUET, Inspectrice Principale du Trésor Public	- idem -	
M. Rémy LARS, Inspecteur du Trésor Public, Chef du Service "Dépense"	Mêmes actes que M. GUICHETEAU en cas d'empêchement de celui-ci et de M THERASSE et Mme PAQUET	

CORSE-DU-SUD

Mme Dominique TAGNATI, Inspectrice du Trésor Public, Chargée de Mission au Contrôle Financier en Région	Tous les actes relatifs au contrôle financier en région et au contrôle des emplois, à l'exception des refus de visa et des bordereaux d'observations, en cas d'empêchement de M. BALL, M. GROSJEAN, M. DAHAN DOLADILLE et Mme COURTAUD, sans que le non-empêchement soit opposable aux tiers.	
M. Jacques ANDREANI, Inspecteur du Trésor Public , Chargé de Mission au Contrôle Financier en Région	- idem -	


Albert AGUILERA

[Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle](#)



DECISION

En date du 2 septembre 2008 Portant subdélégation de signature

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté ministériel en date du 25 octobre 2006 nommant M. Hervé BELMONT, directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Corse, et directeur départemental de la Corse du Sud à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-1058 du 1^{er} septembre 2008 portant délégation de signature à M. Hervé BELMONT, directeur régional et départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

DECIDE

Article 1^{er} : M. Hervé BELMONT, directeur régional et départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle donne subdélégation à :

- Madame Monique GRIMALDI, directrice du travail, directrice départementale déléguée de Corse du Sud pour l'organisation des services de la direction départementale du travail et de la formation professionnelle de Corse du Sud, ainsi que pour l'ensemble des actes entrant dans le cadre des attributions et compétences prévues aux points I à X de l'article 2 de l'arrêté de délégation de signature précité.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement, la subdélégation est donnée à M. Denis CONSTANT, Directeur adjoint et à Mme Anne Marie SERENI, Directeur Adjoint.

Article 3 : La présente décision est transmise à M. Le Préfet de Corse en vue de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Ajaccio, le 2 septembre 2008

Le directeur Régional du Travail, de l'Emploi
Et de la Formation Professionnelle de Corse

Signé

Hervé BELMONT.



DECISION

En date du 2 septembre 2008

Portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses du budget et des comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et par le ministère du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité.

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU l'arrêté ministériel en date du 25 octobre 2006 nommant M. Hervé BELMONT, directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Corse, à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2008-1058 du 1^{er} septembre 2008 portant délégation de signature à M. Hervé BELMONT, directeur régional et départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Corse pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses du budget et des comptes spéciaux du trésor gérés par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et par le ministère du travail, des relations sociales de la famille et de la solidarité ;

DECIDE

Article 1^{er} : M. Hervé BELMONT, directeur régional et départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle donne subdélégation à :

- Madame Monique GRIMALDI, directrice du travail, directrice départementale déléguée de Corse du Sud pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées au titre des BOP centraux et départementaux et pour la passation des marchés publics dans les conditions définies par le code des marchés publics pour la réalisation des opérations relatives à la direction départementale de la Corse du Sud, imputées sur les programmes suivants :
- programme « 102 » - accès et retour à l'emploi (titre VI)
- programme « 103 » - accompagnement des mutations économiques, sociales et démographiques (titre VI)
- programme « 111 » - amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
- programme « 155 » - conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail (titre VI).

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique GRIMALDI, la subdélégation pour les attributions compétences visées à l'article 2 ci-dessus est donnée à :

- M. Denis CONSTANT, directeur Adjoint,
- Mme Anne Marie SERENI, Directeur Adjoint.

Article 3 : La présente décision est transmise à M. Le Préfet de Corse en vue de sa publication au recueil des actes administratifs.

Fait à Ajaccio, le 2 septembre 2008

Le directeur Régional du Travail, de l'Emploi
Et de la Formation Professionnelle de Corse
Signé : Hervé BELMONT.

Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des
Fraudes de Corse



PREFECTURE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION REGIONALE DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION ET DE LA REPRESSION
DES FRAUDES DE CORSE

**Arrêté n° 2008-1219 en date du 15 octobre 2008
portant subdélégation de signature (actes administratifs)**

- Vu** le décret n°2006-81 du 26 janvier 2006 modifiant le décret n° 2001-1179 du 12 décembre 2001 relatif aux services déconcentrés de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ;
- Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** l'arrêté n° 2008-439 du 22 mai 2008 du Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi nommant, à compter du 13 octobre 2008, M. Jean-Luc GUITARD, directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Corse ;
- Vu** l'arrêté n° 2008-442 du 22 mai 2008 du Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi nommant, à compter du 1^{er} septembre 2008, M. Jean-Louis ARIBAUD directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de l'unité départementale de la Corse-du-Sud ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2008-1176 du 1er octobre 2008 donnant délégation de signature à M. Jean-Luc GUITARD, directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Corse ;
- Sur** proposition du directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Corse ;

ARRETE

ARTICLE 1 Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, tous les actes relevant des attributions et compétences du service, à M. Jean-Louis ARIBAUD directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, chef de l'unité départementale de la Corse-du-Sud,

A l'exception des :

- mesures administratives d'autorisation ou de refus prises sous forme d'arrêtés préfectoraux,
- courriers aux parlementaires,
- mémoires contentieux.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis ARIBAUD, la subdélégation de signature conférée à l'article 1^{er} sera exercée par M. Gilles ANJOUBAULT, inspecteur à l'unité départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Corse-du-Sud.

ARTICLE 3 Le directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse-du-Sud.

**Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur régional de la concurrence,
de la consommation et de la répression des
fraudes de Corse**

Signé

Jean-Luc GUITARD

[Direction Régionale du Renseignement Intérieur de Corse](#)



DIRECTION GENERALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DU RENSEIGNEMENT INTERIEUR

DIRECTION REGIONALE
DU RENSEIGNEMENT INTERIEUR
DE CORSE

Arrêté N° 2008-1241 du 23 octobre 2008 portant subdélégation de signatures à la Direction Régionale du Renseignement Intérieur de Corse

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- Vu** le décret n° 95-44 du 16 janvier 1995 portant création à la Direction Générale de la Police Nationale de la Direction Centrale des Renseignements Généraux,
- Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,
- Vu** l'arrêté ministériel du Ministre de l'Intérieur DAPN/RH/CRN° 645 du 30 juin 2008 nommant M. Thierry MARTIN Directeur Régional du Renseignement Intérieur de Corse,
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2008-0446 en date du 13 mai 2008 portant délégation de signature à Monsieur Thierry MARTIN Directeur Régional du Renseignement Intérieur de Corse,
- Sur** proposition du Directeur Régional du Renseignement Intérieur de Corse,

ARRETE

ARTICLE 1 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement :

- les bons, lettres de commande et contrats (à l'exception des baux, conventions et marchés)
- la certification des factures et l'établissement de certificats administratifs nécessaires à certains mandatements à :

Monsieur Emmanuel BONIFAY, Commissaire de Police Adjoint au DRRI de Corse,

ARTICLE 2 : En cas d'absence de l'un ou l'autre des délégataires précités, la délégation de signature qui leur est conférée sera exercée par :

- Madame Marie Josée SERRA, Secrétaire Administratif

ARTICLE 3 : Le Directeur Régional du Renseignement Intérieur de la Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse du Sud.

**Pour le Préfet, et par délégation,
le Directeur Régional du Renseignement
Intérieur de Corse**

Signé

Thierry MARTIN

[Inspection Académique](#)



Arrêté n° 2008-1397 du 29 octobre 2008 portant subdélégation de signature (actes administratifs)

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de régions et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du Président de la République du 16 avril 2007, nommant Monsieur Guy RENAUDEAU, directeur des services départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud,

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-1031 en date du 1^{er} septembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Guy RENAUDEAU, directeur des services départementaux de l'Education Nationale de la Corse du Sud

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, tous les actes relevant de leurs attributions et compétences annexées au présent arrêté, aux chefs de services suivants :

Madame EXCOFFIER Maryse, SGASU, Secrétaire Générale de l'Inspection Académique de la Corse du Sud

Article 2 : L'Inspecteur d'Académie de la Corse du Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse du Sud.

Pour le préfet, et par délégation,
le directeur des services départementaux
de l'Education Nationale
de la Corse du Sud
Signé
Guy RENAUDEAU



Annexe à l'arrêté n° 2008-1397 du 29 octobre 2008
Portant subdélégation de signature (actes administratifs)

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur RENAUDEAU Guy, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Corse du Sud,

Subdélégation de signature est donnée à Madame EXCOFFIER Maryse, dans les matières pour les actes ci-après énumérés :

1/ Liquidation des traitements des instituteurs de l'enseignement public ainsi que des maîtres agréés et auxiliaires des établissements sous contrat.

2/ Accidents scolaires

Toutes correspondances relatives aux accidents scolaires

3/ Etablissements publics locaux d'enseignement

Instruction des dossiers confiés par mes soins dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire.

4/ Conseil départemental de l'Education Nationale
Secrétariat, pour les compétences de l'Etat.

5/ Taxe d'apprentissage

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
De l'Education Nationale de la Corse du Sud
signé
Guy RENAUDEAU



Arrêté n°2008-1398 du 29 octobre 2008 portant subdélégation de signature (actes administratifs)

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de régions et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du Président de la République du 16 avril 2007, nommant Monsieur Guy RENAUDEAU, directeur des services départementaux de l'Education Nationale de Corse du Sud,

Vu l'arrêté préfectoral n°2008-1055 en date du 1^{er} septembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur Guy RENAUDEAU, directeur des services départementaux de l'Education Nationale de la Corse du Sud

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer à ma place, en cas d'absence ou d'empêchement, tous les actes relevant de leurs attributions et compétences annexées au présent arrêté, aux chefs de services suivants :

Madame EXCOFFIER Maryse, SGASU, Secrétaire Générale de l'Inspection Académique de la Corse du Sud

Article 2 : L'Inspecteur d'Académie de la Corse du Sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse du Sud.

Pour le préfet, et par délégation,
le directeur des services départementaux
de l'Education Nationale
de la Corse du Sud
Signé
Guy RENAUDEAU



Annexe à l'arrêté n° 2008-1398 du 29 octobre 2008
Portant subdélégation de signature (actes administratifs)

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur RENAUDEAU Guy, Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Corse du Sud,

Subdélégation de signature est donnée à Madame EXCOFFIER Maryse, pour :

- procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2,3 et 6 en tant que responsable d'Unité Opérationnelle départementale, dans les différents BOP,
- procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses déléguées qui recouvrent les domaines suivants :

Au sein du BOP académique 1^{er} degré : Chapitre 0140

Titre 2 : Crédits de personnel – article de regroupement 01 :

- rémunération des intervenants extérieurs ;
- crédits de formation 1^{er} degré (indemnités de stage et rémunération des formateurs)

Autres titres : autres dépenses – article de regroupement 02 :

- -frais de déplacement des IA-IPR 1^{er} degré et des IEN 1^{er} degré, des membres des réseaux d'aide et de soutien des élèves en difficultés, des conseillers pédagogiques départementaux, des conseillers pédagogiques de circonscriptions et des intervenants extérieurs en langues vivantes et LCC ;
- crédits de formation du 1^{er} degré.

Au sein du BOP académique « vie de l'élève » : Chapitre 0230

Autres titres : autres dépenses – article de regroupement 02 :

- accompagnement des élèves handicapés ;
- bourses et primes des collèges et lycées ;
- action sociale en faveur des personnels

Au sein du BOP académique « soutien de la politique éducative » : Chapitre 0214

Autres titres : autres dépenses – article de regroupement 02 :

- frais de changements de résidence des personnels du 1^{er} degré
- frais de déplacement sur convocation de l'Inspecteur d'Académie
- fonctionnement des Inspections Académiques : logistique système d'information et immobilier

Au sein du BOP national «enseignement scolaire privé » : Chapitre 0139

Autres titres : autres dépenses – article de regroupement 02 :

- les bourses et primes des lycées et collèges
- le forfait d'externat.

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
De l'Education Nationale de la Corse du Sud
Signé
Guy RENAUDEAU